

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JUILLET 2016

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.40.51.62 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **un an** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (s'adresser au Curé Doyen).

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **2 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès de M. Vincent FRECHIN, curé doyen au 03.89.40.51.62.

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 03.89.40.55.01
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Professions de Foi et Confirmations :
Mme Martine SCHWEIZER – 03.89.08.81.89
- Servants d'autel :
M. Olivier MARTIN – 03.89.40.54.57
- Service de l'Evangile auprès des malades
S'adresser à M. le Curé Doyen – 06.80.08.77.30
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.07 au 31.07.2016) :

- Vendredi 01.07.2016 : 18 H 00 Messe
- Dimanche 03.07.2016 : 9 H 00 Messe
- Samedi 30.07.2016 : 18 H 00 Messe *Chapelle Ste Affre intentions :*
BUETSCHA Henri
GRAFF Justin et Ernestine née ANGLY
GREE Jean et ROBICHON Jean
GSCHWIND Alexandre et Louise née SCHMIDLIN et leurs 6 enfants
HARTMANN Maria née GSCHWIND (1^{er} anniversaire) et HARTMANN Eugène
PFLIEGER Lucien, Marie-Thérèse, Marcel et Michaël
PFLIEGER Michel et sa famille
ZIMMERMANN Edmond et Georgette

❑ Durant le mois de juillet 2016 sont invités à servir à l'Autel :

Le 03.07 Camille WALTER
à 9 H 00 Océane et Joseph BURGY
 Claire et Marie UNTERSEH

Le 30.07 **Tous les servants d'autel disponibles**
à 18 H 00 Lors de la messe seront bénis les
 « Gleckhampfalas », confectionnés et distribués par
 et au profit des servants d'autel de Hirtzbach.

Un grand MERCI à la dizaine de généreux donateurs qui nous ont adressé des dons pour le fleurissement de l'église !

2. Forum santé pour les séniors

La Mutualité Française Alsace organise le **samedi 02 juillet 2016 au COSEC de HIRSINGUE à partir de 10 h 00**, un forum destiné aux séniors ou « futurs » séniors, intitulé : « Vous avez dit retraite ? Je vais trouver les recettes pour bien la vivre ».

Ce temps fort à vocation à informer, orienter et apporter des réponses concrètes aux séniors qui y participeront (conférences, table ronde et ateliers sur le thème de la santé, de l'alimentation, de l'équilibre, de la mémoire, de l'activité physique, de la protection sociale, de la transmission du patrimoine, etc...).

Renseignements – inscriptions au 03.88.55.91.72.

Accès libre – restauration sur place.

3. Report de la collecte des sacs transparents

La collecte des sacs transparents du jeudi 14 juillet 2016 (Fête Nationale) **est reportée au samedi 16 juillet 2016.**

Prière de sortir les sacs la veille au soir.

Attention à bien appliquer les nouvelles consignes de tri en vigueur depuis le 1^{er} juin 2016, qui allègent substantiellement le sac d'ordures ménagères.

4. Animation exceptionnelle le 14 juillet pour tous ! (rappel)

Ainsi que nous l'annoncions dans le bulletin de juin, rappelons qu'un moment musical gratuit pour tous, jeunes et moins jeunes sera proposé **le jeudi 14 juillet 2016 dans le parc Charles de Reinach, à partir de 18 h 00.**

Après une entrée en matière laissée à la libre inspiration de musiciens et chanteurs amateurs (scène ouverte à tous les talents en herbe), les « CHUMS » nous emmèneront faire une « balade irlandaise ».

Un moment convivial et populaire à partager en famille dans un cadre exceptionnel où l'on pourra également se restaurer et se désaltérer.

En cas de mauvais temps, la manifestation serait déplacée au Foyer Saint Maurice.

5. Visites guidées du village

Les élus, en association avec l'Office du Tourisme d'ALTKIRCH, proposent des visites guidées (gratuites) de HIRTZBACH, les **mardis 19 juillet et 09 août 2016 à partir de 14 h 00** (départ place de la Mairie).

6. Permanence du secrétariat de mairie au mois de juillet

En raison des congés d'été, les permanences du secrétariat de la mairie seront assurées comme suit du 25 au 29 juillet 2016 :

- Lundi 25.07.2016 : de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Mercredi 27.07.2016 : de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Vendredi 29.07.2016 : de 17 h à 18 h (inclus permanence du Maire et des Adjoints).

Les permanences du mois d'août figureront dans le bulletin du mois d'août 2016.

7. Passage du Tour d'Alsace

Le Tour d'Alsace cycliste fera un bref passage à HIRTZBACH le **vendredi 29 juillet 2016 vers 13 h 15**, dans le cadre de l'étape ALTKIRCH-HUNINGUE.

Le peloton fort de 150 coureurs venant du monde entier traversera la rue de Lattre de Tassigny (RD 432), encadré par un impressionnant peloton de gendarmes motorisés, de commissaires de course, directeurs sportifs et d'une équipe médicale.

La caravane publicitaire passera une heure avant la course (autour de midi) pour distribuer de nombreux cadeaux aux spectateurs.

8. Fête de Rues

La 36^{ème} fête des rues battra son plein les **06 et 07 août prochains**, selon une tradition bien établie.

C'est l'occasion de féliciter et remercier l'ensemble des personnes qui s'investissent bénévolement chaque année pour permettre à cette fête d'avoir lieu et en particulier les associations locales participantes.

Merci aussi aux habitants qui doivent "subir" ces deux jours de fête pour en supporter le bruit, la foule, les exposants et, pour certains, l'impossibilité de sortir de chez eux !... A cet égard, la rue Principale (côté impair) entre le N°3 et le N°35 sera fermée à la circulation dès samedi après-midi, 06.08.2016, de même que la rue du Château (circulation déviée par la RD 432).

Il convient de noter par ailleurs qu'en raison de la retraite aux flambeaux qui animera la partie haute du village de 22 heures à 23 heures (soit juste avant le feu d'artifice), la circulation des véhicules sera rendue difficile par le passage du cortège, dans les rues du Réservoir et de la Montagne.

Enfin, nous serions très reconnaissants aux riverains de la rue de la Montagne situés entre les N°1 et N°15 (entre le Café « La Couronne » et la résidence « Le Clos du Moulin ») de bien vouloir libérer la voie et ses abords de tous véhicules, afin de faciliter l'accès et le rassemblement des visiteurs vers le feu d'artifice.

Merci de votre compréhension.

9. Concours interne des maisons fleuries

Le jury du concours interne des maisons fleuries, présidé par Sabine HATTSTATT, adjointe au Maire, procédera à l'évaluation des maisons dans la dernière semaine de juillet 2016 et la première d'août 2016.

Les notes attribuées, ajoutées à celles de la saison 2015 donneront lieu à un classement par catégorie, en vue des récompenses à attribuer au printemps 2017 (bons pour l'achat de fleurs auprès des commerçants présents au marché aux fleurs du 08 mai).

10. Communiqué des AMAP

Les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) regroupent une dizaine de producteurs locaux implantés autour d'Altkirch proposant au consommateur une grande gamme de produits sains, locaux et de saison sous forme d'abonnement solidaire (légumes, fruits, produits laitiers, poulet, viande de bœuf, veau, agneau et porc, œufs, pain, brioche, vin d'Alsace).

Comment ça marche ?

- Le consommateur s'engage auprès d'un paysan ou d'un artisan et paie son abonnement par avance ;
- un contrat est établi qui définit les types de produits distribués, la périodicité des distributions, la durée de l'abonnement et son coût ;
- le producteur distribue ses produits frais sur le lieu de distribution choisi. Les abonnés reçoivent leur panier.

Les inscriptions se font tous les jeudis de 18 h à 19 h sur le parking de l'III à ALTKIRCH (près de la pizzeria Brunisso).

Informations et contact :

Site : www.rhenamap.org

Courriel : contact@rhenamap.org

Tél. : 03.89.49.58.57.

11. Carte européenne d'Assurance Maladie

Vous allez voyager en Europe...

Pensez à demander votre carte européenne d'Assurance Maladie, grâce à laquelle vous êtes couverts et vos frais médicaux pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.

Comment l'obtenir ?

2 à 3 semaines avant votre départ, faites-en la demande en ligne sur le site www.ameli.fr, pour tous les membres de votre famille. La carte reste valable 2 ans.

Si votre départ est imminent, vous pouvez télécharger le certificat provisoire de remplacement de la CEAM, valable immédiatement et pour une durée de 3 mois (il atteste de vos droits en attendant de recevoir la carte).

Attention ! Il convient au préalable de vous inscrire sur le site [ameli.fr](http://www.ameli.fr) pour pouvoir accéder à votre compte personnel (très pratique, il vous permet entre autre de visualiser vos relevés de remboursement de frais de soins et d'échanger directement avec la CPAM).

12. Création de Santé publique France

La France s'est dotée depuis le 1^{er} mai 2016 d'un nouveau centre de référence et d'expertise en santé publique : Santé publique France, la nouvelle agence nationale de santé publique.

Cette agence a pour mission de protéger efficacement la santé des populations : veille et surveillance épidémiologiques, prévention et préparation à l'urgence sanitaire, création et diffusion d'outils d'intervention destinés à promouvoir la santé.

Une campagne d'information est d'ores et déjà lancée et les documents suivants disponibles sur le site internet « inpes.santepubliquefrance.fr » :

- dépliant « Maladie de Lyme » ;
- prévention de la borréliose de Lyme ;
- affiche voyageurs 'Vous partez » destinée à informer les voyageurs se rendant dans une zone d'endémie sur les gestes de prévention contre les piqûres de moustiques ;
- affiche voyageurs « Vous revenez » qui alerte les voyageurs sur la conduite à tenir devant l'apparition de symptômes au retour d'une zone d'endémie ;
- dépliant pour les voyageurs en partance pour des zones où sévissent des maladies à transmission vectorielle.

13. Profitez de votre piscine en toute tranquillité

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des parents reste indispensable pour éviter les accidents.

⇒ Equipez votre piscine d'un dispositif de sécurité :

- Les barrières, abris de piscine ou couvertures empêchent physiquement l'accès au bassin, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignades (les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection) ;
- les alarmes sonores peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau, ou de l'approche d'un enfant du bassin, mais n'empêchent pas la noyade.

⇒ Pendant la baignade :

Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours rapidement.

⇒ Après la baignade :

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre le dispositif de sécurité ;
- si la piscine n'est pas enterrée dans le sol, retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

⇒ Surveillez vos enfants en permanence, même s'ils sont équipés de brassards, restez toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau, baignez-vous en même temps qu'eux.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/securete-des-piscines

www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

14. La tique, une menace à ne pas prendre à la légère

Les tiques, on le sait, sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire.

On les rencontre dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies : on en trouve aussi dans les parcs des villes et dans les jardins.

Lorsqu'elle a repéré sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur), elle s'accroche à elle et cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (chez l'homme, le pli des genoux, les aisselles, les organes génitaux, le cuir chevelu,...).

Pour éviter le risque de piqûre de tique, il convient de rester sur les grands chemins et de porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

Cela dit, les vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en-dessous.

De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre.

Il est donc impératif, au retour d'une promenade en zone à risque, de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

L'enlèvement d'une tique le plus précocement possible est primordial : cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire-tique (disponible en pharmacie ou parapharmacie). Il faut ensuite désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.

Après une piqûre de tique, il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 et 8 semaines).

En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre, ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs,... il faudra consulter son médecin traitant.

Un traitement adapté permettra d'éviter le développement de la maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.

Pour en savoir davantage sur l'action contre la tique et les maladies qu'elle transmet :

www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

15. Entretien devant les propriétés



La saison estivale reprenant ses droits et avec elle l'afflux de touristes et visiteurs venant admirer notre beau village, le personnel technique s'active dans la préparation du fleurissement et l'entretien des espaces verts.

La propreté de la voirie est quant à elle assurée régulièrement par un agent spécialement affecté à cette tâche, ainsi que par une balayeuse mécanique, une fois par mois.

Cela dit, la qualité de l'accueil se juge aussi par la propreté des propriétés privées et de leurs abords.

Aussi les habitants sont-ils vivement encouragés à nettoyer et balayer régulièrement les trottoirs et caniveaux devant leur maison, à désherber s'il y a lieu et à tailler les arbres, arbustes et haies, de telle manière qu'ils n'empiètent pas (ou du moins dans une limite raisonnable) sur le domaine public, évitant ainsi de gêner la circulation des piétons et autres usagers de la route.

D'avance merci à toutes et tous de nous aider à garder notre village propre et accueillant.

16. Feux et bruits

- ❑ Avec le retour des beaux jours revient l'envie pour certains de brûler des déchets végétaux ou ménagers, alors même que cette pratique n'est pas tolérable à l'intérieur de l'agglomération, encore moins à proximité des habitations.

La déchetterie intercommunale d'une part et la plate-forme « déchets verts », rendue plus accessible et fonctionnelle d'autre part doivent permettre d'éviter à quiconque d'allumer des feux.

- ❑ Quant aux bruits en tous genres provenant de l'utilisation des tondeuses, débroussailluses, tronçonneuses, sachons faire preuve de savoir-vivre, de tolérance et de bon sens à l'égard d'autrui, en évitant toute utilisation de machine passé 21 heures et, cela va de soi, **le dimanche et les jours fériés.**
- ❑ Et rappelons encore aux adolescents combien le bruit de leur deux-roues motorisé est difficilement supportable, surtout le soir passé 21 heures lorsque le repos et la tranquillité deviennent un droit légitime et méritoire pour les citoyens, après une journée bien remplie !
- ❑ Les chiens aboyeurs font également partie du lot et nombreuses sont les plaintes qui parviennent chaque semaine en mairie, à cet égard... Chose curieuse, ces aboiements incommodes rarement les propriétaires des chiens concernés, mais toujours le voisinage !
- ❑ Enfin, dénonçons aussi la vitesse excessive de certains automobilistes dans des quartiers sensibles (ruelles étroites, anciens et nouveaux lotissements). Pensons à la sécurité et à la tranquillité des riverains, en limitant la vitesse à 30 km/h.

Merci à eux !

17. Cambriolages



L'arrivée de la belle saison et la proximité des vacances sont généralement propices aux cambriolages et actes de malveillance. Faisons donc montre de prudence lorsque nous nous absentons, en prenant garde à bien verrouiller les portes, fenêtres et autres accès vulnérables des maisons et logements, et soyons solidaires entre gens du voisinage pour signaler tout fait anormal ou présence suspecte aux abords ou à l'intérieur d'une propriété.

N.B. : pensez à l'opération tranquillité-vacances qui permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la Brigade de Gendarmerie la plus proche, au moyen d'un formulaire disponible en mairie.

Ce formulaire, dûment rempli, est à déposer à la Brigade de Gendarmerie d'ALTKIRCH 7 jours sur 7, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

18. Médailles du travail

Nous apprenons avec plaisir que par arrêté du 31 mai 2016, le Préfet du Haut-Rhin a accordé la médaille d'honneur du travail aux habitants suivants :

- Argent : M. Franck CORDIER ;
- Vermeil : Mme Tania BOUAZA ;
- Or : M. Michel FINANCE.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux récipiendaires.

19. Petites annonces

- Assistante maternelle agréée, domiciliée à HIRTZBACH dispose de 3 places à compter du 1^{er} septembre 2016, pour accueillir :
 - un enfant de 3 mois / 12 ans ;
 - un enfant de 30 mois / 12 ans ;
 - un enfant de 3 ans / 12 ans.

Contact : 03.89.08.72.38.

- Couple vend maison rénovée de plain-pied à HIRTZBACH, 3 pièces, sous-sol, garage – surface habitable : 90 m².

Contact : 06.36.96.23.69.

20. Etat civil

Naissances

Le 30 mai 2016 à ALTKIRCH est né Maël, premier enfant de Mickaël AUBERT et Chloé STANTINA, demeurant ensemble 3 rue Principale.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

21. Les grands anniversaires du mois de juillet 2016

| | | |
|----------|-------------|------------------|
| 65 ans : | Mme RUEFF | Andrée née MEYER |
| 66 ans : | M. LEHMANN | Gilbert |
| 67 ans : | M. MORGEN | Henri |
| | M. HERMANN | Claude |
| 68 ans : | Mme SCHMITT | Claire née MOLL |

| | | | |
|----------|-----|--------------|-------------------------|
| 69 ans : | M. | SCHWOEHRER | François |
| | Mme | OJEDA | Yvette née FOUILLET |
| 73 ans : | Mme | AMIOT | Monique née BECHER |
| 74 ans : | M. | DRIUSSO | Pier Giorgio |
| 75 ans : | M. | GRATZ | Eugène |
| | M. | SCHARTNER | Bernard |
| 76 ans : | Mme | WADEL | Monique née SCHNOEBELEN |
| 78 ans : | M. | FILIPPUTTI | Giovanni |
| 82 ans : | Mme | HARTMANN | Claire née BRAND |
| 84 ans : | Mme | TROXLER | Monique née HEYER |
| 85 ans : | M. | PFLIEGER | Roger |
| 86 ans : | M. | MULLER | René |
| | M. | BONNECHERE | Jean-Pierre |
| 87 ans : | M. | FEDERSPIEL | Raymond |
| | Mme | DURTSCHER | Marie née ZURBACH |
| | Mme | SAUNER | Gabrielle née RAEHM |
| 88 ans : | Mme | MUNZENBERGER | Colette née MULLER |

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

Pour la période du 01.07.2016 au 22.07.2016 :

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.

Pour la période du 25.07.2016 au 29.07.2016 :

- Lundi 25.07.2016 : de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Mardi 26.07.2016 : Fermé
- Mercredi 27.07.2016 : de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Jeudi 28.07.2016 : Fermé
- Vendredi 29.07.2016 : de 17 h à 18 h (inclus permanence du Maire et des Adjoints).